

# Séance du 6 mars 2019 à 19 h 30

---

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session plénière, en mairie, sous la présidence de M. **KARMANN Jean**, maire.

Présents : Mmes Laurence CASAGRANDE, Christine SPOHR, Barbara MULLER, Julie WAGNER, Isabelle ANTONY, Elisabeth TABACZINSKI, Marie-Jeanne MALLICK.

MM. Jean KARMANN, Jean-Luc EBERHART, Bernard HENTZ, Claude HAUER, Joseph FEYER, Eric SCHUSTER.

Absents excusés : MM Michel ROUCHON, Michaël MARTINEZ, Pascal BOUTET, Mmes Marie-Jeanne FERNANDEZ, Joëlle BOURIGAULT.

*En préambule à la réunion, M. le Maire accueille les représentants de "Repair Café" puis évoque l'incendie de l'immeuble CDC Habitant survenu le mois dernier :*

## **Repair Café :**

Mme HUVER-BUHR, présidente de l'association Les Petites Mains de Zetting et M. BARTHEL, Communauté d'Agglomération de Sarreguemines, sont intervenus en début de réunion pour présenter le concept du Repair Café.

Organisé par la première fois en 2015, Repair Café remporte aujourd'hui beaucoup de succès puisqu'une centaine d'objets en moyenne sont réparés par manifestation. Le principe est de mettre en relation des personnes qui ont des objets cassés (vélo, jouets, aspirateur, matériel informatique, sèche-cheveux, lampes...) avec des personnes qui ont les compétences pour réparer ses objets. Le concept "réparer au lieu de jeter" est en plein essor aujourd'hui ; avec Repair Café, il s'agit d'échanger un savoir-faire, de faire ensemble, dans une ambiance conviviale.

Déroulement de la journée du dimanche 7 avril (25 à 30 bénévoles de l'association) : installation à partir de 9 h ; préparation du repas de midi pour 45 à 50 personnes (les produits locaux bio et les boissons sont fournis par l'association) ; ouverture au public (entrée libre) à 14h ; après 18h, rangement de nettoyage des locaux. Les conseillers municipaux sont sollicités pour aider à l'installation et au rangement, pour la préparation du repas, la tenue du stand café/gâteaux, et pour la fourniture d'une dizaine de gâteau. Les dons et les bénévoles de la restauration permettent à l'association d'assurer le repas de midi du Repair Café suivant ou s'équiper en matériel.

Communication : des flyers seront transmis à la commune, l'association se charge des annonces dans la presse.

M. KARMANN assure l'association du soutien de la Commune ; le correspondant communal pour cette manifestation étant M. ROUCHON, il conviendra de se rapprocher de lui pour le détail de la logistique.

## **Sinistre du 5 février 2019 :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'incendie de l'immeuble 14-18, avenue Pasteur et les dispositions prises le jour même et les jours qui ont suivi pour venir en aide aux 45 familles sinistrées : mise à disposition de locaux, service de repas, etc... A ce jour, le chantier est toujours suspendu, certains locataires ont pu regagner leur logement, d'autres sont logés dans la famille, les hôtels... Tous doivent maintenant faire face aux tracasseries administratives (expertises d'assurance, estimations...).

L'Amicale des Elus et Anciens Elus a mis une cagnotte en place en mairie pour recueillir des dons en faveur des sinistrés. La commune voisine de Grosbliederstroff, propose un partenariat entre nos deux villages pour organiser un repas solidaire le 22 mars prochain à Grosblie. Des contacts ont été pris dans ce sens, notamment avec Mme GILLIG, adjoint au maire de Grosbliederstroff, très impliquée.

Le repas sera préparé par les élèves du lycée hôtelier Simon Lazard ; il s'agit de bouchées à la reine dont le prix de revient se situe entre 7 et 8€ par repas (les tickets sont en vente au prix de 12€). Les boissons (dont 90 bouteilles de vin) sont offertes par le magasin Record. Les conseillers qui le souhaitent sont invités à vendre des tickets repas et à participer à la mise en place de la salle le 22 mars à partir de 15h00.

Les conseillers municipaux approuvent le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2019 et le signent. Il s'en suit les points mis en délibéré.

## **3.1- Emplois saisonniers**

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, **alinéa 2** (*occasionnels ou saisonniers*),  
Vu la délibération du 30 avril 2014 autorisant Monsieur le Maire au recrutement direct des agents non titulaires à titre occasionnel,  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel occasionnel pour les besoins du service durant les congés d'été du personnel du service technique,  
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- Approuve le recrutement direct de trois agents non titulaires occasionnels durant la période allant 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018 inclus ;

Candidat	Domicile 57520 ROUHLING	Période de travail proposée
JAUMOTTE Amélie	19, rue de Lixing	Du 08/07/2019 au 19/07/2019
ZINZIUS Axel	5, rue de Lixing	Du 22/07/2019 au 09/08/2019
KLASEN Claire	37, rue Victor Hugo	Du 12/08/2019 au 30/08/2019

- Ces agents assureront les fonctions d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de services de 35 heures,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 l'indice brut 297 majoré 309 ; augmenté au cas échéant de l'indemnité compensatrice de congés annuels équivalente à 1/10<sup>ème</sup> de la rémunération totale brute perçue par l'agent.
- Monsieur le Maire est habilité à ce titre à conclure l'acte d'engagement.

**3.2- Emplois contractuels**

Le service animation connaît toujours un surcroît d'activité ce qui motive la proposition du maire de prolonger le contrat de travail dont bénéficie Mme Virginie USAÏ depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Par ailleurs, un adjoint technique en congé de longue maladie, n'est pas en situation de reprendre le travail avant le mois de juillet. Dans l'attente, il est proposé de prévoir un contrat à durée déterminée pour la période allant du 24 avril au 02 août inclus sur un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 26 heures par semaines.

**Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,  
Décide à l'unanimité :**

- De prolonger le contrat de travail à durée déterminée de Madame Virginie USAÏ, à compter du 1<sup>er</sup> septembre pour une durée d'un an, au grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 28 heures par semaine (déclaration de vacance d'emploi) 1<sup>er</sup> échelon.
- De prévoir un contrat à durée déterminée, au grade d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon à temps non complet de 26 heures/semaine pour la période du 24 avril au 2 août 2019 rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du grade catégorie C.
- De prévoir les crédits au budget d'animation 2019 et au budget principal de la commune.

**4.1- Projet éolien sur la commune et les communes voisines**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), adoptée le 26 mai 2015, encourage à une mobilisation citoyenne vers des modes de production d'énergies qui ne contribuent pas au dérèglement climatique et qui renforce l'indépendance énergétique du pays.

Les Communes de Hundling, Ippling, Nousseviller-Saint-Nabor et Rouhling ont été approchées par 3 sociétés spécialisées en matière de développement de centrales éoliennes.

Ces sociétés envisagent toutes l'implantation de plusieurs éoliennes réparties sur les 4 communes, sur les hauteurs limitrophes au plus près de la « voie romaine », par ailleurs aménagée en piste cyclable par les communautés d'agglomération de Sarreguemines et de Forbach.

Les représentants des communes ont été informés, par ces sociétés, des avantages financiers qui en découleraient pour les budgets communaux et pour les propriétaires des terrains concernés.

Selon l'importance du projet l'impact paysager a également été présenté.

Les travaux de raccordement à un poste source du réseau électrique, qui n'est pas encore déterminé, ont été évoqués. Enfin, il ne faut pas méconnaître la problématique de l'existence d'une piste de décollage d'ULM a été évoquée sur une parcelle proche située sur le ban de Rouhling. A noter que cette piste a été réalisée sans concertation avec les communes (la seule demande faite à la commune de Nousseviller St. Nabor a donné lieu à un avis défavorable unanime du Conseil Municipal).

Enfin, s'agissant à ce stade de la réflexion de regrouper les 4 communes nommées ci-avant dans le but de démontrer un engagement commun dans l'intérêt de toutes, il est entendu que cette délibération ne donnera pas lieu à signature d'une convention en faveur de tel ou tel projet.

Les élus s'étant concertés, il est proposé aux assemblées délibérantes

- de ne pas s'opposer à ce type de projet
- de demander à ces sociétés de présenter aux 4 communes un dossier suffisamment complet dont un pourrait trouver l'assentiment des conseils municipaux et permettre d'enclencher la démarche,
- de ne pas considérer la présence de la piste d'ULM comme une contrainte au projet
- de solliciter le concours d'un bureau d'étude spécialisé qui, au service des 4 communes, pourrait orienter les élus vers le choix le plus pertinent.
- d'autoriser les maires et les adjoints à poursuivre la collaboration engagée avec les 3 autres communes afin que ce projet, s'il aboutit, se fasse dans le cadre d'un consensus.

#### **5.1/A- Fin de location au 16/B rue des Alizés**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la décision de Madame RUBECK Karine les informant par courrier en date du 29 janvier 2019 de mettre un terme au contrat conclu avec la commune pour la location du logement sis 16/B rue des Alizés et du garage n° 9.

Conformément au contrat, le préavis de 3 mois porte la fin de location au 29 avril 2019.

Toutefois considérant la demande de location suivante en attente de conclusion, la fin de location pourrait se faire avant cette date, à l'appui d'un certificat du maire.

La commune restituera à la locataire le dépôt de garantie de 488.76€ versées par titre n° 133du 28/02/2018 dans un délai maximum d'un mois suivant l'état des lieux.

#### **Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, Décide à l'unanimité :**

- De prendre acte de la demande de Madame Karine RUBECK.
- De procéder au remboursement du dépôt de garantie sur les crédits prévus au BP à l'article 165.

#### **5.1/B- Location du logement sis 16/B rue des Alizés et d'un garage**

Madame Fabienne ANTHONY, domiciliée 16/B avenue Pasteur dans la commune, propose sa candidature à la location du logement sis 16/B rue des Alizés et d'un garage.

Considérant le dossier présenté par la candidate, présentant entre autres l'engagement d'un garant et un dépôt de garantie équivalent à 497.50€ soit un loyer mensuel de 464.00€ pour le logement et de 33.50€ pour le garage, Monsieur le Maire propose d'accorder la location à compter du 15 mai 2019 au plus tard. La location pourra être avancée, si Madame RUBECK Karine libère le logement avant la date butoir, certificat du maire à l'appui.

#### **Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, Décide à l'unanimité :**

- D'autoriser M. Maire à signer le contrat de location à intervenir avec Madame Fabienne ANTHONY.
- De solliciter le dépôt de garantie de 497.50€.

#### **5.2- Déclaration de sinistre : porte de la tisanerie donnant sur l'extérieur à l'Espace Culturel et Sportif**

M. le Maire informe les élus du sinistre déclaré à l'assurance, la CIADE, suite à la déposition souscrite par l'association des parents d'élèves de ROUHLING. Après la manifestation du Carnaval des enfants du 10 février à l'Espace Culturel et

sportif, place du Marché, un constat après manifestation a relevé que la porte extérieure donnant à la tisanerie était endommagée.

Le devis proposer par HABITAT HEUREUX pour les travaux de dépose de la porte abîmée, la fourniture et pose d'une nouvelle porte s'élève à 4 171.30€TTC.

A cela s'ajoutent les frais administratifs forfaitaires de **75€** votés par le conseil soit un montant total de 4 246.30€ TTC

Sur avis de la commission des finances réunie le 28/02/2019, M. le Maire propose de solliciter l'indemnité de sinistre équivalente aux dépenses engagées pour le remplacement de cette porte.

De prévoir les crédits nécessaires au remplacement de la porte au budget primitif de la commune à l'article 615228.

**Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,  
Décide à l'unanimité :**

- D'approuver les propositions émises par M. le Maire
- De solliciter une indemnité de sinistre de 4 246.30€ TTC
- D'autoriser M. le Maire à valider le devis soumis par HABITAT heureux et de régler la commande sur les crédits à prévoir au budget de la commune à l'article 615228.

**5.3-Arborétum : acquisition d'un terrain**

Les consorts de Madame Feu, FERSING Anne Félicie, ont répondu à la demande d'achat de terrain que la commune leur a soumis. Ainsi, Monsieur le Maire propose que la commune fasse l'acquisition de la parcelle n° 323 section 4 de 2.55 ares au prix de 77€ l'are soit pour un coût net de 196.35€.

De prévoir les crédits au budget primitif 2019 à l'article 2111 du programme 105 et de confier la rédaction de l'acte administratif à Messieurs le Maire et M. HENTZ, l'adjoint représentant la commune.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

- D'acquérir la parcelle mise en vente par les héritiers de Madame FERSING Anne Félicie au prix de 196.35 €,
- D'autoriser M. le Maire et M. HENTZ Bernard, adjoint au maire, à rédiger et à signer l'acte administratif de vente à intervenir.
- De demander l'exonération des droits d'enregistrement et toute autre perception au profit du Trésor en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts (article 29-1 de la loi n° 91.662 du 13/07/1991).
- De prévoir les crédits au budget primitif 2019 de la commune à l'article 2111 du programme 105.

**5.4/ A - Forêt : programme d'action 2019**

Monsieur le Maire présente le programme d'actions 2019 préconisé par l'Office National des Forêts pour la gestion durable du patrimoine forestier communal comprenant l'entretien du parcellaire, par le broyage mécanique de 1.400 Km, et l'élargissement de l'emprise du chemin de promenade traversant les P1 et 6 côté parcours du Golf.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Approuve à l'unanimité le programme d'actions 2019 proposé par l'O.N.F. à engager pour la gestion durable du patrimoine forestier communal.

**5.4/B - Forêt : travaux 2019**

Suivant le programme d'actions 2019, l'Office National des Forêts propose un devis comprenant l'entretien du parcellaire, par le broyage mécanique de 1.400 Km, et l'élargissement de l'emprise du chemin de promenade traversant les P1 et 6 côté parcours du Golf.

Le coût des travaux s'élève à 518.46€ TTC. Les crédits sont à prévoir au budget principal de la commune à l'article 2117 du programme 128.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- D'approuver les travaux ci-dessus à engager pour la gestion durable du patrimoine forestier communal,
- D'autoriser Monsieur le maire à passer commande à l'O.N.F. et à régler la facture s'y rapportant
- De prévoir les crédits au budget de la commune à l'article 2117 du programme 128.

## 5.5- Travaux d'archivage

En réponse à la demande de mise à jour de 15 mètres linéaires d'archive écrit, la Société DOP Archive de 56220 LIMERZEL propose un coût de prestation de 2 800€ HT soit 3 360€ TTC.  
Les crédits sont à prévoir au BP à l'article 611.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- D'approuver les travaux ci-dessus à confier à la société DOP ARCHIVE
- D'autoriser Monsieur le maire à régler la facture s'y rapportant
- De prévoir les crédits au budget de la commune à l'article 611.

## 6.1- Comptes de gestion 2018 du budget principal de la commune, des budgets annexes du service eau et assainissement, du CCAS, de l'Animation, du Lotissement rue de Sarreguemines.

### **Le Conseil Municipal,**

Sur rapport de M. Bernard HENTZ, adjointe au maire,

En l'absence des ordonnateurs,

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

### **Déclare,**

- Que les comptes de gestion 2018 dressés par le trésorier sont en conformité avec le compte administratif 2018 et n'appellent aucune observation, ni réserve.

## 6.2- Comptes Administratifs 2018

Le Conseil Municipal,

- Sur rapport de Bernard HENTZ, adjoint au maire, en l'absence des ordonnateurs,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 28/02/2019,

Délibérant sur les comptes administratifs du budget Principal, du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement, du budget annexe du CCAS, du budget annexe de l'animation et du périscolaire, du budget annexe Lotissements rue de Sarreguemines, et après s'être fait présenter les comptes qui s'établissent ainsi :

### A/ BUDGET PRINCIPAL - 314

#### Fonctionnement

Dépenses : 1 144 997,93€

Recettes : 1 352 329,08€

**Excédent de clôture : 207 331,15€**

#### Investissement

Dépenses : 871 981,03€

Recettes : 419 204,06€

**Déficit de clôture : 452 776,97€**

Ce qui en cumul des résultats s'établit comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Résultats reportés	+ 270 041,95€	+ 357 155,46€	+ 627 197,41€
Affectation des résultats	0,00€	0,00€	0,00€
Opérations de l'exercice	- 452 776,97€	+ 207 331,15€	- 245 445,82€
<b>TOTAUX (à reporter au BP 2019)</b>	<b>- 182 735,02€</b>	<b>+ 564 486,61€</b>	<b>+ 381 751,59€</b>
<b>RESTES A REALISER de 2018</b>			
Dépenses	198 902,00€	/	
Recettes	205 588,00€	/	6 686,00€
<b>Résultat cumulé de clôture</b>			<b>+ 388 437,59€</b>

### B/ BUDGET Annexe du service de l'Eau - 324:

### Fonctionnement

Dépenses : 29 320,31€  
Recettes : 27 158,65€  
**Déficit de clôture : - 2 161,66€**

### Investissement

Dépenses : 29 678,71€  
Recettes : 16 168,72€  
**Déficit de clôture : - 13 509,99€**

Ce qui en cumul des résultats s'établit comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Résultats reportés	+ 35 116,42€	- 8 813,25€	+ 26 303,17€
Affectation des résultats	0,00€	0,00€	0,00€
Opérations de l'exercice	- 13 509,99€	- 2 161,66€	- 15 671,65€
<b>TOTAUX (à reporter au BP 2019)</b>	<b>+ 21 606,43€</b>	<b>- 10 974,91€</b>	<b>+ 10 631,52€</b>

### **C/ BUDGET Annexe du CCAS - 323**

#### Fonctionnement

Dépenses : 5 918,28€  
Recettes : 5 352,00€  
**Déficit de clôture : - 566,28€**

Ce qui en cumul des résultats s'établit comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Résultats reportés	+ 819,39€
Affectation des résultats	0.00€
Opérations de l'exercice	- 566,28€
<b>TOTAUX (à reporter au BP 2019)</b>	<b>+ 253,11€</b>

### **D/ BUDGET Annexe de l'ANIMATION et l'ACCUEIL PERISCOLAIRE- 322**

#### Fonctionnement

Dépenses : 134 636,35€  
Recettes : 128 217,25€  
**Déficit de clôture : - 6 419,10€**

Ce qui en cumul des résultats s'établit comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Résultats reportés +	+ 9 785,12€
Affectation des résultats	0€
Opérations de l'exercice	- 6 419,10€
<b>TOTAUX (à reporter au BP 2019)</b>	<b>+3 366,02€</b>

### **E/ BUDGET Annexe LOTISSEMENTS rue de SARREGUEMINES- 326**

#### Fonctionnement

Dépenses : 692 580,58€  
Recettes : 692 580,58€  
**Excédent de clôture : 0,00€**

#### Investissement

Dépenses : 612 909,87€  
Recettes : 477 660,90€  
**Déficit de clôture : - 135 248,97€**

Ce qui en cumul des résultats s'établit comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Résultats reportés	- 27 660,90€	+ 458 556,74€	0€
Affectation des résultats	0,00€	0,00€	0€
Opérations de l'exercice	- 135 248,97€	0,00€	0€
<b>TOTAUX</b>	<b>- 162 909,87€</b>	<b>+458 556,74€</b>	<b>+ 295 646,87€</b>

**Décide :**

- D'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus, et d'approuver à l'unanimité le compte administratif 2018 de la Commune.et, ses budgets annexes d'Eau, Animations, CCAS et Lotissements rue de Sarreguemines.

### **6.3- Affectation du résultat de l'exercice 2018 au budget 2019 de la Commune**

#### **Le Conseil Municipal**

Vu la proposition de M. le Maire statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28/02/2019,

#### **Après délibération, décide :**

- De reprendre au budget primitif 2019 les soldes d'exécution de l'exercice 2018 **constatés lors du vote du compte administratif 2018,**
- **D'affecter les résultats de l'exercice 2018,** de procéder aux inscriptions nécessaires au budget primitif 2019 comme suit :
  - Après avoir constaté que ce compte fait apparaître en section de fonctionnement un **excédent** de clôture cumulé de **+ 564 486,61€,**
  - Après avoir constaté que la section d'investissement enregistre un **déficit** de clôture cumulé de **- 182 735,02€,**
  - Après avoir constaté le **solde créditeur de 6 686,00€** provenant des restes à réaliser d'investissement à reporter sur 2019.
- D'affecter à **l'article 1068** du BP 2019 la somme de **176 049.02 €** du résultat de fonctionnement,
- De maintenir en fonctionnement l'excédent de **388 437.59€** au **compte 002** du budget primitif 2019.
- De reporter en section d'investissement du BP 2019 à **l'article 001** le déficit de clôture cumulé de **182 735.02€.**

### **6.4- Subvention exceptionnelle aux sinistrés de Rouhling**

Monsieur le maire propose de verser une subvention de 1000€ à l'Amicale des Elus et Anciens Elus (A.E.A.E.) qui se mobilise pour apporter une aide aux locataires des logements sis, 14 au18 résidence Pasteur, victimes du feu de bâtiment qui a embrasé l'immeuble de la CDC HABITAT, le 5 février 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- D'approuver la proposition faite par M. le Maire et l'autorise à attribuer à l'A.E.A.E. la subvention de 1 000 euros sur les crédits à prévoir à l'article 6574.

### **6.5- Lotissement Sarreguemines 1 : attribution des travaux de maîtrise d'œuvre**

La commission d'appel d'offres réunie le 4 mars 2019 à 16 heures a procédé à l'ouverture des plis déposés sur la plateforme de MATEC suite à l'appel d'offres mis en ligne le 15 février 2019 à 14h00 pour la mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'un lotissement communal, rue de Sarreguemines.

La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 à 17h00.

Le nombre d'offres reçu était de trois, suivant le détail ci-dessous :

Société et Contact	Observations : Coût estimatif des travaux : 350 000 € HT
--------------------	---

<p><b>MK ETUDES</b> CEDRIC MIELCAREK 3 RUE DE METZ 57990 - IPPLING</p> <p>Tél.: 0982541636 Fax: 0372530006 <a href="mailto:contact@mketudes.fr">contact@mketudes.fr</a></p> <p><u>Mission pour la demande du permis d'aménager (MC1)</u> GINGEMBRE : géomètre KOPEC : architecte</p>	<p>Maîtrise d'œuvre : taux 3.9 % soit 13 650€ HT - Demande de permis d'aménager ( MC1) : 4 000€ HT</p> <p style="text-align: right;"><b>Total: 17 650 €H.T.</b></p> <p>Option : - Dossier de la Loi sur l'eau : 2 500€ HT</p>
<p><b>BEREST</b> carole pfeiffer Z.I. Maisons Rouges 57370 - PHALSBOURG</p> <p>Tél.: 0387244186 Fax: 0387244297 <a href="mailto:lorraine@berest.fr">lorraine@berest.fr</a></p> <p><u>Mission pour la demande du permis d'aménager (MC1)</u> GINGEMBRE : géomètre KOPEC : architecte</p>	<p>Maîtrise d'œuvre : taux 4.40% soit 15 400€ HT - Demande de permis d'aménager MC1 : 3 500€ HT</p> <p style="text-align: right;"><b>Total: 18 900 H.T.</b></p> <p>Option : - Dossier de la Loi sur l'eau : 6 300€ HT</p>
<p><b>JMP Concept</b> Jean-Marc Polo 1 rue des champs 57350 - Stiring-Wendel</p> <p>Tél.: 0387132724 Fax: <a href="mailto:jmpconcept@wanadoo.fr">jmpconcept@wanadoo.fr</a></p> <p><u>Mission pour la demande du permis d'aménager (MC1)</u> GINGEMBRE : géomètre MINAISE et PIERRON: architectes.</p>	<p>Maîtrise d'œuvre : Taux 4.95% soit 17 325 HT - Demande de permis d'aménager MC1 : 3 850 HT</p> <p style="text-align: right;"><b>Total: 21 175.00 HT</b></p> <p>Option: - Dossier de la Loi sur l'EAU : 2500.00 €HT</p>

La CAO réunie le 4 mars 2019 à 16h en présence de M. Olivier TAILLEU, chargé d'opérations de MATEC, a retenu l'offre de MK Etudes pour la maîtrise d'œuvre du lotissement Sarreguemines 1 avec la collaboration du cabinet Gingembre, géomètre et du cabinet KOPEC, architecte, pour un coût d'honoraire total de **17 650€ € H.T.**

#### **Le Conseil Municipal, après délibération,**

- Entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- Autorise M. le Maire à signer le contrat d'honoraire avec le bureau d'études MK Etudes d'Ippling et toutes les pièces s'y rapportant

Prévoit au budget du lotissement les crédits s'y rapportant à l'article 6045.

#### **7.1- Enlèvement des plaques fibrociment aux jardins ouvriers**

Monsieur le Maire propose de lancer une opération de conditionnement et d'enlèvement des déchets suite au démantèlement des divers cabanons dans les jardins ouvriers en passant commande à la Société DEPPOLACTON de CREUTWALD.

L'intervention comprend :

- Etablissement d'un mode opératoire sous- section 4
- Installation du chantier
- Conditionnement des déchets en fibrociment
- Location d'un chariot télescopique
- Transport et évacuation des déchets



Le montant forfaitaire de cette commande s'élève à 2 900€ HT soit 3 480 TTC

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

- Charge M. le Maire de passer commande à la Société DEPPOLACTION suivant devis 2019-065 du 28/01/2019.
- Autorise M. le Maire à régler la facture s'y rapportant sur les crédits prévus à l'article 615221 du budget de la commune.

**10.1- Contrat avec un artificier**

Maurice Artifice, artificier installé à 57515 ALSTING, 42, rue de Palinges, propose un contrat sur 5 ans fixant le prix annuel du feu d'artifice tiré lors de la Fête Nationale à 1 800€ TTC.

Les crédits sont à prévoir au BP à l'article 6232.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec Maurice Artifice.
- De prévoir les crédits au budget communal 2020 (lundi 13 juillet), 2021 (mardi 13 juillet), 2022 (mercredi 13 juillet), 2023 (vendredi 14 juillet) et 2024 (samedi 13 juillet).

**10.2- Contrat pour animation musicale du repas des séniors**

Monsieur le Maire propose le contrat à intervenir avec Catherine FESTOR LÖWENKAMP, chanteuse et Gérard BURLETT, accordéoniste proposant leurs prestations musicale et vocale pour un coût global de 500 euros.

Les crédits sont à prévoir au budget du CCAS qui organise le repas des séniors prévu le 14 avril 2019.

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide :**

- D'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec Cathy et Gérard
- De prévoir les crédits au budget du CCAS à l'article 6232 pour les honoraires à verser et à l'article 6458 pour les contributions à verser aux organismes SACEM et GUZO.

**11.1- Subventions de fonctionnement aux associations**

Réunie le 21 février 2019, la commission Vie Associative propose, après analyse des dossiers de 12 associations communales, l'attribution des subventions de fonctionnement ci-après :

Associations	Subventions 2017	Subventions 2018	Subvention 2019
ACS	760€	700€	775 €
USR	830€	850€	1 015 €
Club Loisirs	570€	560€	580€
Jardins Ouvriers	290€	390€	350€
Judo Club de Rouhling	600€	530€	520€
Amicale des Sapeurs-Pompiers	180€	240€	210€
Arboriculteurs	490€	400€	425€
Tennis de table	260€	250€	180€
Association des Parents d'Elèves	380€	380€	380€
AMAT	270€	275€	310€
Joyeuse Pétanque	550€	500€	420€
Tennis Club	20€	255€	265€
Comité de Jumelage	0	70€	0
<b>Total :</b>	<b>5 200€</b>	<b>5 400€</b>	<b>5 430€</b>

Monsieur le Maire propose de voter un crédit de **5 430€** à répartir entre les associations communales suivant le détail ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide :**

- D'approuver la proposition émise par Monsieur le Maire et le charge du mandatement à intervenir sur les crédits à inscrire au BP 2019 de la commune à l'article 6574.

**11.2- Subventions particulières aux associations**

Les membres de la commission Vie Associative proposent de prévoir au Budget Primitif 2019 de la commune les crédits suivants :

<b>Intitulé de l'aide</b>	<b>Voté pour 2019</b>
Aide à la création de nouvelles associations (80 € par création)	<b>80€</b>
Aide à la formation des bénévoles avec un maximum de 150€ pour un stage d'encadrement et un maximum de 80€ pour un stage de perfectionnement	<b>310€</b>
Subvention à l'AMAT pour travaux dans la Maison des Arts et Tradition communale	<b>600€</b>
Subvention au Club de Loisirs pour l'organisation de manifestations : Les Insolivres 2019	<b>300€</b>
Association des Jardins Ouvrier (pour création d'une conduite d'eau)	<b>2 000€</b>
RIA (bâches)	<b>300€</b>
Entente Jeunes Est Moselle (EJEM)	<b>240€</b>

Monsieur le Maire propose de voter un crédit de **3 830€**.

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide :**

- D'approuver la proposition émise par Monsieur le Maire et décide l'inscription des crédits au BP 2019 de la commune à l'article 6574.

**11.3- Subventions et dotations aux associations pour des manifestations organisées sous l'égide de la commune**

Réunis le 21 février 2018, les membres de la commission Vie Associative proposent de prévoir au Budget 2019 de la Commune, les crédits pour l'attribution des subventions suivantes :

- 400€ pour l'organisation de la Fête de la Musique
- 1000€ à la Joyeuse Pétanque pour l'organisation de la Fête Nationale le 13 juillet 2019,
- 400€ à l'Association des Arboriculteurs pour l'organisation de la Fête Patronale le 4 août 2019,
- 400€ à l'AMAT pour l'organisation de la Fête du Patrimoine le 8 septembre 2019,
- 400€ au Club Judo Jujitsu pour l'organisation de la Fête du Sport le 15 juin 2019.

Pour le versement des subventions, les associations fourniront au préalable à la municipalité, à l'issue de la manifestation, un bilan financier.

Monsieur le Maire propose de voter un crédit de 2 600€.

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide :**

- D'approuver la proposition émise par Monsieur le Maire et d'inscrire au BP 2019 de la commune à l'article 6574 un crédit 2 600€.

**11.4- Attribution de subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers (ASP)**

L'amicale des sapeurs-pompiers de Rouhling a présenté une demande de subvention afin de couvrir ses charges de fonctionnement de l'année 2018.

Des bilans 2018, il ressort :

- Une dépense globale pour le corps des Actifs de 3 886.48€, dont 1 470.60€ de cotisation à la Fédération Départementale des SP ;

- Une dépense globale pour les JSP de 1 378.36€.

M. le Maire précise que la CASC couvre la cotisation à la Fédération Départementale pour les J.S.P.

M. le Maire propose qu'une subvention de fonctionnement de 1 470€ soit attribuée au titre de l'année 2018.

Il rappelle la délibération du 28 février 2018 allouant à l'ASP une subvention de fonctionnement de 1 532€ sur 2017 dont le mandatement n'a pas abouti et propose de ce fait de l'attribuer sur le budget 2019.

**Le Conseil Municipal en ayant délibéré, décide :**

- D'accorder à l'amicale des sapeurs-pompiers de Rouhling la subvention globale de fonctionnement de **3 000€**.

Les crédits sont à inscrire au budget de la commune à l'article 6574.

**11.5- Enveloppe budgétaire pour subventions aux associations extérieures à la Commune**

Sur avis de la Commission des finances réunie le 28/02/2019, M. le Maire propose de fixer à 320€ le montant de l'enveloppe financière réservée aux demandes de subvention faites par des associations extérieures à la commune.

**Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, décide :**

- De fixer le montant des subventions à attribuer aux demandes des associations extérieures à la commune à 320€.  
De prévoir les crédits au BP 2019 à l'article 6574.